Mis en ligne le : 12/04/2023



Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 31 mars 2023

N°42/Aménagement du territoire

Approbation des objectifs et des modalités de concertation du projet de ligne de Villiersle-Bel du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy

Le vendredi 31 mars 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Teresa EVERARD

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, Mme Efatt TOOR, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés: M. Léon EDART par M. Daniel AUGUSTE, M. Faouzi BRIKH par M. Jean-Louis MARSAC, M. William STEPHAN par Mme Teresa EVERARD, M. Pierre LALISSE par M. Maurice MAQUIN, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALITECHTACH, M. Hervé ZILBER par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par M. Jean-Pierre IBORRA

Absent excusé :

Absent: M. Mohamed ANAJJAR

1. Rappel général du projet de bus à haut niveau de service

1.1. Enjeux pour le territoire

Le territoire du Grand Roissy, qui regroupe plusieurs centaines de milliers d'habitants, est marqué dans sa zone dense du sud-ouest par un taux de chômage important et un faible taux d'activité. Pourtant, le territoire accueille un des pôles d'emploi majeur d'Ile-de-France, s'étendant entre la plateforme aéroportuaire de Paris - Charles-de-Gaulle et l'aéroport du Bourget (englobe notamment Paris Nord 2, le Parc des Expositions à Villepinte, la ZAC Aérolians, le site PSA, le Triangle de Gonesse, etc.).

La carence de transports en commun structurants entre les zones denses et souvent populaires d'habitation et les pôles d'emplois posent un double problème : d'une part elle accentue la dépendance à l'automobile et la saturation des axes routiers, d'autre part elle constitue un frein à l'employabilité des ménages non motorisés.

1.2. Les études de faisabilité de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

En 2019, le Département du Val d'Oise a pris la maitrise d'ouvrage des études de création de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour la desserte du Grand Roissy :



Séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

- -Goussainville (La Plaine) Parc des Expositions de Villepinte ;
- -Villiers-le-Bel (La Cerisaie) Roissypôle *via* la gare RER, le Triangle de Gonesse et le Parc des Expositions de Villepinte ;
- -Garges-Sarcelles (RER) Roissypôle *via* le Triangle de Gonesse et le Parc des Expositions de Villepinte.

Pour mémoire, ces projets de BHNS viennent en compensation de l'abandon du barreau ferroviaire reliant le RER D au RER B, plus connu sous le nom de "Barreau de Gonesse".

Les études de faisabilité ont été menées de janvier 2020 à octobre 2021 et ont fait l'objet d'une validation en comité de pilotage le 15 novembre 2021. Elles ont impliqué l'ensemble des collectivités concernées par le projet (communes, agglomérations, Région, Etat, Ile-de-France mobilités, etc.).

Il a également été décidé lors de ce comité de pilotage qu'une concertation distincte serait menée pour chaque ligne pour les raisons suivantes :

- Chaque projet est indépendant et viable séparément ;
- En cas de recours sur l'une des lignes, les autres pourront suivre leurs processus réglementaires et d'études.

1.3. La ligne de Villiers-le-Bel du BHNS du Grand Roissy

La ligne dite de « Villiers-le-Bel » du projet de BHNS du Grand Roissy présente les caractéristiques suivantes :

- -Prolongement du BHNS « ligne 20 » existant jusqu'au centre de Villiers-le-Bel ;
- -12,5 km dont 3,4 km réaménagés par le projet ;
- -12 stations
- -Vitesse commerciale de 19 km/h, soit environ 40 mn pour le trajet du BHNS entre le centre de Villiers-le-Bel et le Parc des Expositions de Villepinte.
- -Niveau de service :
- o Fréquence de 6 mn en heure de pointe, 15 mn en heure creuse ;
- o Amplitude horaire : 5h à 0h30 ;
- o Maillage avec le RER D à Villiers-le-Bel Gonesse Arnouville, avec la ligne 17 au Triangle de Gonesse et avec le RER B et la ligne 17 au Parc des Expositions.
- -Gain de temps : 8 minutes par rapport à aujourd'hui ;
- -Coût estimé de la ligne : 34 M€ HT (dont 1M€ de foncier et 10 M€ pour le doublement du pont de la Concorde) ;
- -Les services de la ligne de Villiers-le-Bel pourront être prolongés jusqu'à Roissypôle. Ce prolongement du Parc des Expositions vers Roissypôle, d'une longueur de 5.5km, dessert 7 stations supplémentaires avec un temps de parcours de 22 mn.

Les caractéristiques principales de la ligne ont fait l'objet d'une validation en comité de pilotage le 15 novembre 2021, d'une approbation de l'Assemblée Départementale du Val d'Oise le 18 février 2022 et d'une approbation par le Conseil d'Administration d'Île-de-France mobilités le 12 juillet 2022.

2. Contexte de la concertation publique

Le projet de ligne de Villiers-le-Bel du BHNS du Grand Roissy va substantiellement modifier le cadre de vie des habitants ainsi que la vie économique du site.

A ce titre, conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, le projet doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par le Conseil



Séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

Départemental.

A l'issue de la concertation, le Conseil Départemental en arrêtera le bilan.

3. Les objectifs poursuivis par le projet

Les objectifs poursuivis par cette opération, validés par le comité de pilotage du 15 novembre 2021, sont :

- Améliorer les conditions de déplacements des voyageurs, en reliant les zones d'habitat aux zones d'emplois et d'activités ;
- Assurer un rabattement vers les modes lourds structurants du territoire : gares existantes et futures gares du Grand Paris Express ;
- Renforcer l'attractivité et accompagner le développement d'un territoire en mutation, grâce à une desserte plus efficace :
- Garantir une meilleure qualité de vie et accompagner le développement des modes actifs.

4. Les modalités de la concertation

Les modalités envisagées pour assurer la parfaite information et participation du public, validées par le comité de pilotage du 15 novembre 2021, sont :

- Une publication sur le projet et la concertation sur le site internet (ou sur les réseaux sociaux) de chacune des communes concernées, des communautés d'agglomération et du Conseil Départemental :
- Une publication sur le projet et la concertation dans le magazine (ou bulletin) institutionnel de chacune des communes concernées, des communautés d'agglomération et du Conseil Départemental ;
- Une publication sur le projet et la concertation dans la presse locale ;
- Un affichage sur les panneaux d'information municipaux :
- Le recueil des avis en mairie et au siège de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- Le recueil électronique des avis via une adresse mail dédiée au projet ;
- La tenue de deux réunions publiques dont les modalités (lieux, heures, format, etc.) restent à déterminer.

La concertation pourrait se tenir entre le lundi 5 juin 2023 et le samedi 1^{er} juillet 2023.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de ligne de Villiers-le-Bel du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy et les modalités de la concertation proposées.

M. le Maire entendu.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L103-2,

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus,

CONSIDERANT la carte de projet validé lors du comité de pilotage du 15 novembre 2021 annexée à la présente délibération.

CONSIDERANT les objectifs poursuivis par le projet de Bus à Haut Niveau de Service :

- Améliorer les conditions de déplacements des voyageurs, en reliant les zones d'habitat aux zones d'emplois et d'activités,
- Assurer un rabattement vers les modes lourds structurants du territoire : gares existantes et



Séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

futures gares du Grand Paris Express,

- Renforcer l'attractivité et accompagner le développement d'un territoire en mutation, grâce à une desserte plus efficace,
- Garantir une meilleure qualité de vie et accompagner le développement des modes actifs.

CONSIDERANT les modalités de concertation envisagées :

- Publication sur le projet et la concertation sur les sites internet et dans les magazines des collectivités concernées.
- Publication sur le projet et la concertation dans la presse locale,
- Affichage sur les panneaux d'information municipaux,
- Le recueil des avis en mairies et au siège de la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France,
- Le recueil électronique des avis via une adresse mail dédiée au projet,
- La tenue de deux réunions publiques dans des modalités restant à déterminer.

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation envisagées,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Développement Durable du 15 mars 2023,

APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de concertation envisagées pour le projet de ligne de Villiers-le-Bel du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise.

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote: 0)

La Secrétaire de séance,

Mme Teresa EVERARD

Le Maire,

Jean-Louis MARSAC

2 AVR. 2023

Transmission en Sous-préfecture le :

Publication le:

Milan

\$ 2 AVR. 2023

Conseil Municipal du 31 mars 2023 – Approbation des objectifs et des modalités de concertation du projet de ligne de Villiers-le-Bel du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy

Annexe 1 : Carte du projet validé lors du comité de pilotage du 15 novembre 2021

